

Bécyks Unis Montréal

Bikes Unite Montréal

a.k.a. **BUM BUM**

a.k.a. 🍑🍑

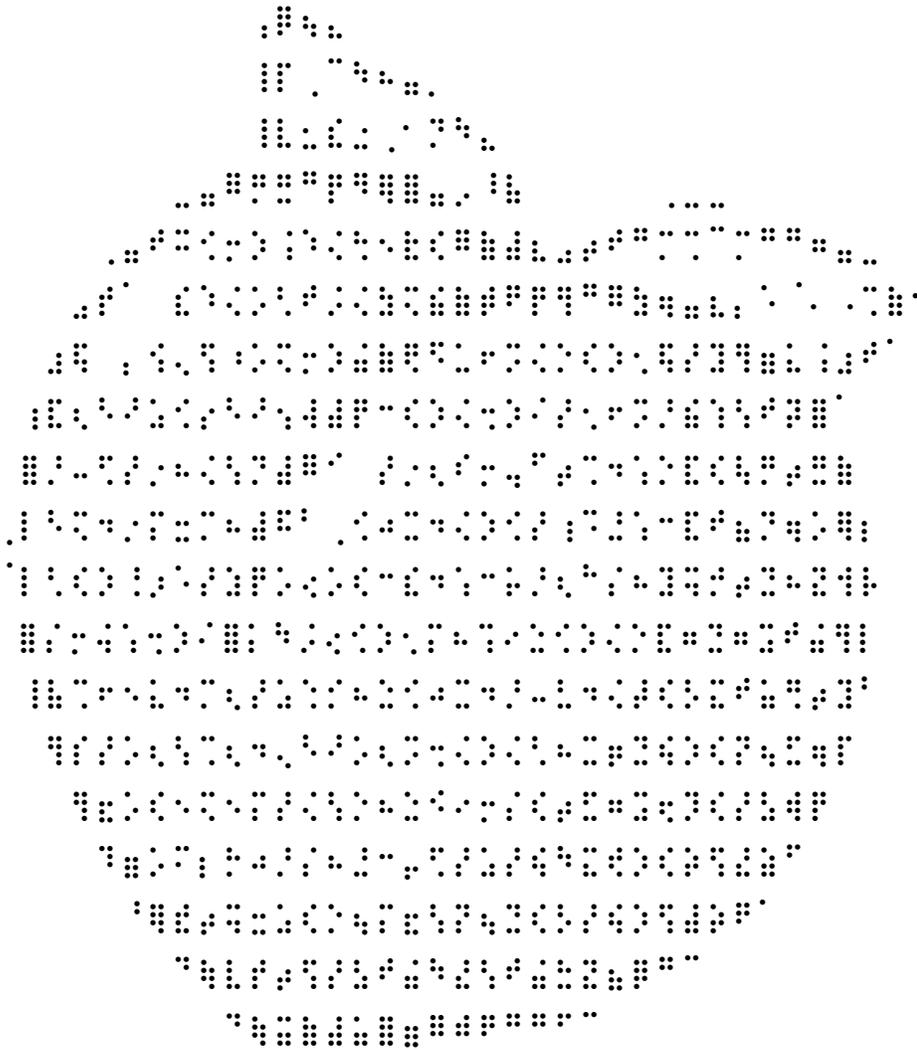
Réseau des ateliers vélo communautaires de Montréal

Montreal Community Bike Shop Network

CONSTITUTION

CONSTITUTION - CONSTITUTION - CONSTITUTION - CONSTITUTION v1.0

🍑 Introduction 🍑	4
🍑 Préambule 🍑	4
Notre nom.....	4
Sous-titre.....	4
Statut légal.....	4
Langues utilisées.....	4
Objectifs du document.....	5
Définition d’Atelier de Vélo Communautaire (AVC).....	5
Reconnaissance territoriale.....	5
🍑 Vision 🍑	6
🍑 Mission 🍑	7
🍑 Structure et fonctionnement 🍑	9
Membership	9
Ateliers membres.....	10
Membres individuels.....	11
Fonctions de base	12
Espaces décisionnels et de réseautage	13
Grand rassemblement annuel (espace non-décisionnel).....	13
Plénière annuelle.....	13
Rencontre régulière.....	13
Rencontre de comité.....	14
Procédures des espaces décisionnels	15
Quorums.....	15
Comités	16
Création d’un nouveau comité.....	16
Droits d’un comité.....	16
Responsabilités d’un comité.....	16
Dissolution d’un comité.....	17
Communications	17
Communications entre membres actifs.....	17
Communications des membres actifs avec les membres observateurs.....	18
🍑 Modification de la constitution 🍑	18



Introduction

En 2019, la volonté de coordonner les ateliers de vélo communautaires montréalais de manière plus formelle donne naissance à *Bécyks Unis Montréal / Bikes Unite Montreal*. Cependant, ces efforts sont freinés par la pandémie, qui affecte durement plusieurs ateliers. À l'automne 2023, le projet reprend en force, et la première grande rencontre inter-atelier a lieu.

Ce document représente la somme des réflexions et pratiques développées au cours des premières années d'activité du réseau. Certaines parties ont été inspirées par les documents constitutifs de [Solon](#), [BQAM-E](#), RTM-LVL, et [Cyclistes solidaires](#). À sa co-écriture ont participé Liam, Emo, Josée, Simon, Julien, Jia, Besse, Gaba, Pascal, en 2023, 2024 et 2025.

Préambule

Notre nom

Bécyks Unis de Montréal / Bikes Unite Montréal ou **BUM-BUM** ou  
ou **BUM**.

Sous-titre

Réseau des ateliers vélo communautaires de Montréal ou **Montreal Community Bike Shop Network**.

Statut légal

BUM-BUM n'a pas de statut légal.

Langues utilisées

- Les communications, l'adoption de résolutions et la rédaction de documents officiels peuvent être faites en anglais ou en français.
- Ceci étant dit, nous reconnaissons que l'utilisation d'autres langues (en plus du français et de l'anglais) dans nos communications et

activités sert la mission de BUM-BUM. Nous encourageons donc leur usage lorsque possible.

Objectifs du document

Cette constitution est un document évolutif qui se veut utile dans le fonctionnement de BUM-BUM. Il a l'intention de demeurer simple, lisible, pertinent et accessible en tout temps.

Définition d'Atelier de Vélo Communautaire (AVC)

Pour BUM-BUM, un **Atelier de vélo communautaire (AVC)** est un lieu fixe ou mobile pris en charge par une organisation, qui offre à la **communauté** un espace consacré à l'**auto-réparation assistée** de vélos et ce, **gratuitement ou à peu de frais**. Par '*auto-réparation assistée*', on entend ici que les gens travaillent sur leur propre vélo, tout en étant aidé-es dans cette tâche par les mécanos, amateurs de niveau variable ou professionnels, de l'AVC. On y **partage** des **ressources**, des **connaissances** et des **outils** liés aux vélos.

Reconnaissance territoriale

BUM-BUM reconnaît qu'elle s'organise sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples autochtones. Cet endroit a longtemps servi de lieu de rencontre et d'échange entre les premières nations, y compris les nations Anishinabeg et la confédération Haudenosaunee, qui comprend la nation Kanien'keha:ka (Mohawk). Cet endroit porte de nombreux noms tels que Tiohtià:ke en Kanien'kéha et Mooniyang en Anishinaabemowin.

BUM-BUM considère cette occupation coloniale comme illégitime et espère qu'à travers notre promotion active des transports à propulsion humaine, nous puissions soutenir les peuples autochtones dans leur rôle de gardiens de ces terres.

Vision

BUM-BUM promeut les bienfaits du transport actif et désire qu'il soit accessible au plus grand nombre de montréalais-es possible. Selon nous, les ateliers de vélo communautaires sont essentiels à l'atteinte de cet objectif.

- Nous oeuvrons à ce que le réseau des AVC soit :
 - **Accessible**, c'est-à-dire gratuit ou à peu de frais, et aussi adapté aux différentes capacités physiques ou psychologiques des gens qui le fréquentent.
 - **Inclusif**, c'est-à-dire ouvert et soucieux du bien-être des gens de toutes identités, provenances, cultures, classes sociales, statuts migratoires, et niveaux de familiarité avec la mécanique.
 - **Participatif**, c'est-à-dire qui encourage l'implication des personnes usagères dans l'organisation de l'atelier.
 - **Distribué** à l'extérieur des quartiers centraux et de façon spatialement équitable à travers Montréal.

- Nous croyons aussi que les AVC ont un rôle qui dépasse la mécanique ou l'accès au transport actif. Pour plusieurs personnes, ce sont des lieux où l'on peut développer sa confiance en soi, socialiser, rencontrer des gens et aussi... avoir du plaisir!

- Nous voyons aussi les AVC comme faisant partie de la lutte écologique, en ce qu'ils encouragent l'économie circulaire, ainsi que l'autonomisation mobilière et communautaire.

Mission

Afin d'atteindre cette vision, BUM-BUM a pour but de créer un **réseau pérenne**, de soutenir, de représenter et de faire rayonner les ateliers de vélo communautaires (AVC) de Montréal. BUM-BUM veut rester accessible, ancré dans la réalité des AVC, solidaire et résilient.

La mission de BUM-BUM se décline suivant plusieurs axes:

— **Réseauter:**

- faciliter la collaboration, la communication et les échanges entre les AVC et les personnes qui s'y impliquent;
- créer un sentiment de communauté;
- encourager l'échange de connaissances, de ressources, d'énergie et de temps;
- encourager l'entraide et la mise en commun de moyens pour répondre aux besoins collectifs.

— **Soutenir:**

- soutenir les AVC dans la réalisation de leur mission; soutenir les AVC en manque de ressources;
- être un point de référence pour les AVC avec des demandes ou des besoins particuliers;
- donner accès à des outils et services nécessaires à leur fonctionnement; aider à retenir les bénévoles et à en attirer de nouveaux.

— **Représenter:**

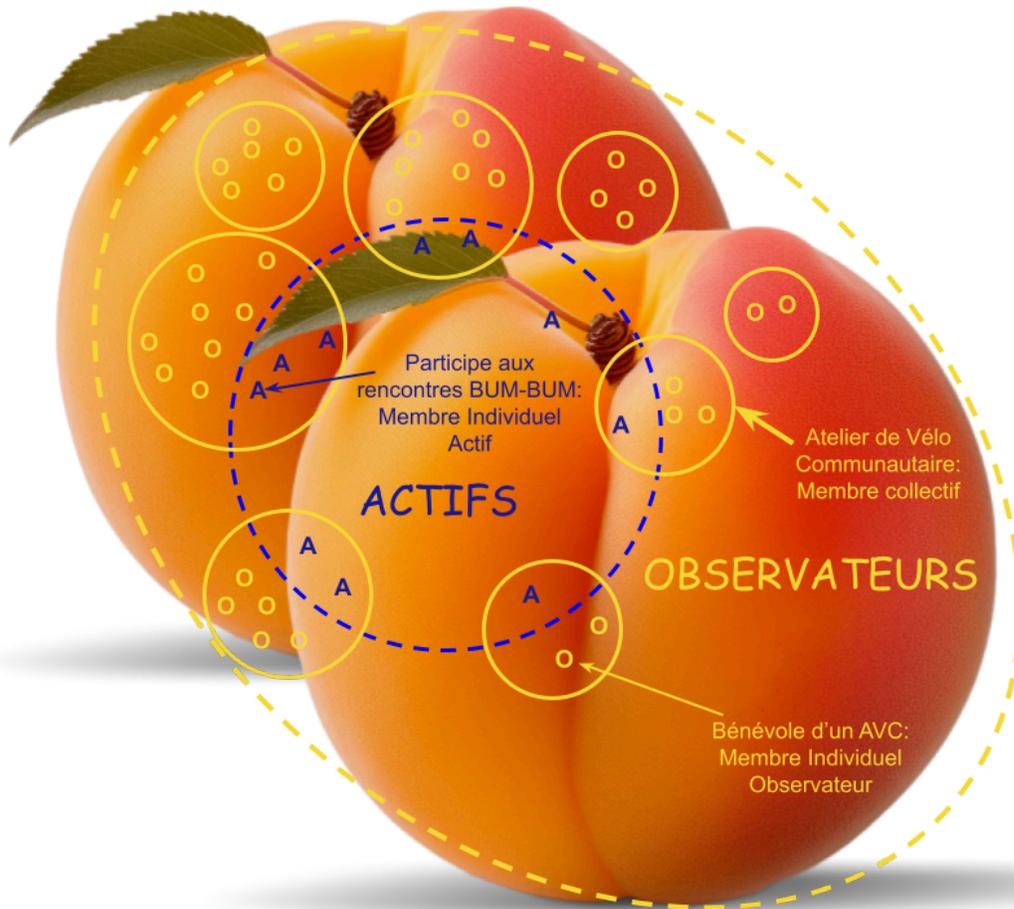
- promouvoir et représenter les intérêts des AVC (avec redevabilité et en tenant compte de l'unicité de chacun);
- travailler à l'obtention de financement et de locaux gratuits.

— **Faire rayonner:**

- faire rayonner la mission et les actions des AVC auprès d'autres collectifs; accroître la visibilité des AVC auprès du public;
- faciliter la création de nouveaux AVC, notamment dans des quartiers dotés de peu de lieux permettant la réparation des vélos.

Structure et fonctionnement

Membership



Ateliers membres

Affiliation d'un AVC

Un AVC s'affilie en tant qu'**atelier membre** lorsqu'il:

- a une mission et des activités qui sont **en concordance avec la définition** d'AVC de BUM-BUM (voir préambule ci-haut);
- se situe dans **la région de Montréal**;
- **exprime son désir** de devenir atelier membre à BUM-BUM par écrit ou de manière orale.

L'affiliation est ensuite traitée lors de la prochaine rencontre régulière de BUM-BUM. Un registre des AVC membres est tenu dans l'espace de stockage infonuagique de BUM-BUM.

Quand un AVC devient atelier membre, BUM-BUM invite tous les membres de cet atelier à participer à une rencontre régulière. L'invitation demeure ouverte à tous les membres de l'atelier jusqu'à la désaffiliation de l'AVC.

De nouveaux AVC peuvent toujours se créer. C'est une responsabilité de BUM-BUM de se mettre en contact avec de nouveaux projets d'AVC et de les inviter à s'affilier.

Désaffiliation d'un AVC

Un AVC peut se retirer du réseau s'il ne souhaite plus être accueilli, représenté, soutenu et promu par BUM-BUM. Pour ce faire, il transmet à BUM-BUM une décision officielle prise par son mode de décision habituel.

Exclusion d'un AVC

Un groupe peut se faire retirer son statut d'atelier membre, si jamais il vient à ne plus correspondre à la définition d'un AVC de BUM-BUM. Cette décision est prise en rencontre régulière.

BUM-BUM se doit d'aviser le groupe avec un compte-rendu des raisons. Le groupe peut faire appel de cette décision et l'argumenter lors d'une prochaine rencontre régulière extraordinaire.

Membres individuels

Il y a deux types de membres individuels: les **membres observateurs** et les **membres actifs**.

Membres observateurs

— Affiliation:

- une personne devient membre observateur automatiquement lorsqu'elle fait partie d'un atelier membre. Soit: **bénévole, employé-e, membre de l'atelier, utilisateur-trice régulier-ère** ou **'alumni'** de son AVC.

— Droits:

- peut se présenter à toute rencontre de BUM-BUM sans préavis, advenant quoi elle est invitée à prendre les démarches nécessaires pour s'affilier en tant que **membre actif**.

Membres actifs

— Affiliation:

- un membre observateur devient membre actif lorsqu'elle:
 - * a participé à **une réunion** de BUM-BUM au courant de la dernière année;
 - * a lu et s'est engagé à respecter la constitution (le présent document) et la procédure de [Prise de décision par consentement](#).

— Droits :

- participe à la prise de décision dans les réunions;
- participe au forum de discussion en ligne;
- a accès aux documents de BUM-BUM.

— Responsabilités:

- doit interagir avec respect, favoriser l'inclusion et tâcher d'agir en concordance avec la vision et la mission de BUM-BUM.

Le nom de la personne est inscrit au PV quand elle devient **membre actif**.

Exclusion d'un membre individuel

Exceptionnellement, par une décision prise en rencontre régulière, un membre individuel peut être exclu de BUM-BUM.

Ceci est fait dans les cas où les actions de cette personne **mettent activement en péril la mission** de BUM-BUM ou **le bien-être** de ses membres.

Nous avons une **tolérance zéro** envers toute faute grave, qui inclut, sans s'y limiter: violence verbale ou physique, harcèlement, discours haineux, vols ou fraudes perpétrés à l'encontre des membres.

Fonctions de base

BUM-BUM s'engage à maintenir des opérations minimales pour accomplir sa mission:

- **Tenir une activité de réseautage annuelle** qui accueille les AVCs du réseau dans un contexte inclusif et rassembleur : Le Grand rassemblement annuel.
- **Tenir une plénière annuelle** (qui réunit tous les membres actifs) et **des rencontres régulières**.
- **Maintenir un répertoire** de ressources et d'informations pour orienter les AVC et le public montréalais.
- **Offrir et maintenir un moyen de communication inter-ateliers** accessible à l'ensemble des membres actifs et observateurs.

Ces opérations sont effectuées par des membres actifs organisés en [comités de base](#).

Espaces décisionnels et de réseautage

BUM-BUM possède trois (3) espaces décisionnels et un (1) espace non-décisionnel mais tout aussi nécessaire.

Grand rassemblement annuel (espace non-décisionnel)

Le **Grand rassemblement annuel** réunit les membres actifs et observateurs du réseau, ainsi que ses partenaires et alliés.es. Le but du grand rassemblement annuel est d'**intégrer**, de **revigorer** et d'**agrandir** l'implication des membres actifs ainsi que de **tisser des liens plus forts** avec les membres observateurs.

Le Grand rassemblement annuel se présente en tant qu'**activité sociale** de réseautage, récréative ou ludique avec une composante qui rappelle ou qui relance la vision et la mission de BUM-BUM. Il est une fonction de base de BUM-BUM, mais agit à titre informatif et consultatif plutôt que décisionnel.

Plénière annuelle

La **plénière annuelle** est une réunion entre membres actifs. Son contenu s'inspire des échanges consultatifs générés lors du Grand rassemblement annuel. La plénière annuelle se tient une fois par année, et a pour but **de définir** et d'opérationnaliser les objectifs, de confirmer qui veut s'engager dans les comités de base et d'adopter un budget pour les 12 mois qui suivront. La plénière annuelle se tient au maximum 3 mois après le grand rassemblement annuel. À l'exception de son agenda particulier, la plénière annuelle fonctionne comme une rencontre régulière.

Rencontre régulière

Les **rencontres régulières** assurent le fonctionnement de base de BUM-BUM au cours de l'année. La rencontre régulière est l'espace décisionnel le plus important de BUM-BUM. C'est une réunion **mensuelle** en présentiel ou en ligne, pas en bi-modal. Ces rencontres sont le forum de base et le socle décisionnel de BUM-BUM.

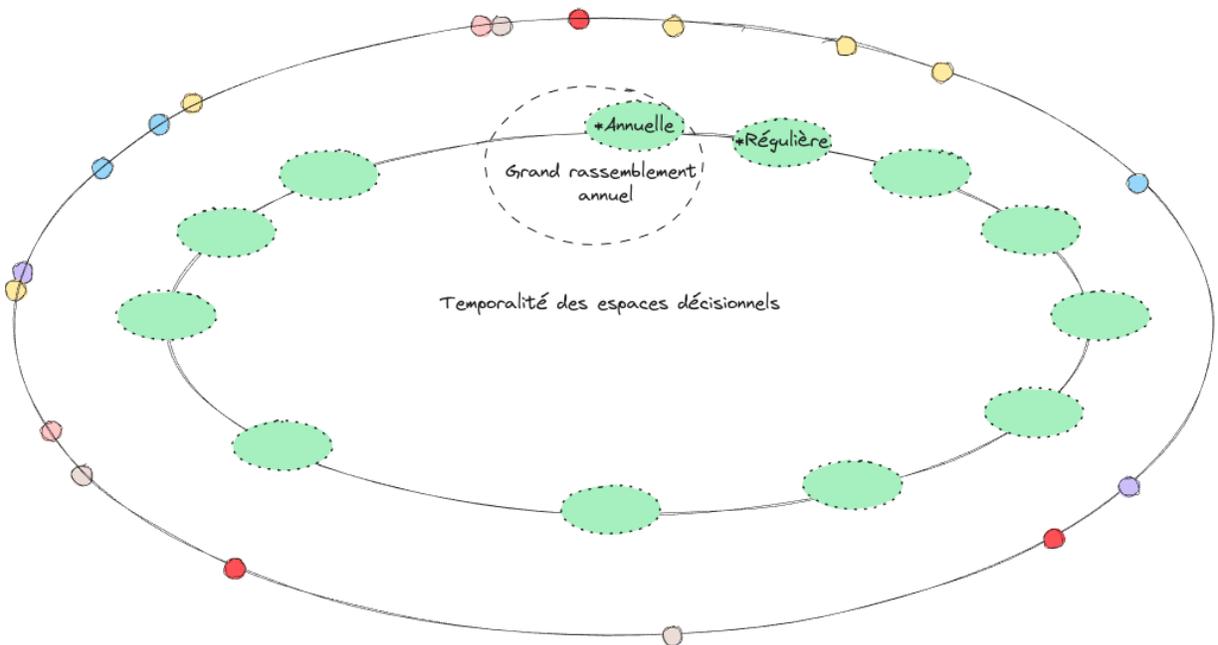
Les rencontres régulières doivent être des espaces **chaleureux**. Elles peuvent même parfois être **festives**. BUM-BUM doit assurer que les membres présents soient bien nourris et hydratés.

C'est la responsabilité du [comité de facilitation des rencontres](#) de communiquer la tenue d'une rencontre régulière à tous les membres avec un **décal minimal de 7 jours**.

Rencontre de comité

Durant l'année, les membres actifs disposent également de **rencontres de comité** pour travailler sur des dossiers de manière concertée. Les rencontres de comité peuvent prendre un format plus flexible. Voir [Comités](#).

Les rencontres régulières (vertes) se trouvent au centre du fonctionnement, avec les comités (planètes multicolores)



qui y participent et qui exécutent les décisions prises en rencontre régulière. Le Grand rassemblement annuel inspire la plénière annuelle qui suit. Ce fonctionnement maintient une ouverture continue entre les échelles de toute la communauté sur une base annuelle.

Procédures des espaces décisionnels

La manière dont les décisions sont prises est établie dans notre code de procédures : [prise de décision par consentement](#).

Pour faciliter la prise de parole, les participants lèvent la main et affichent entre 1 et 5 doigts, indiquant ainsi leur ordre d'intervention, tout en respectant ceux qui ont déjà levé la main et montré leurs doigts.

Toute rencontre doit tenir un [procès verbal accessible](#) à tous les membres actifs, y compris les rencontres de comité.

Quorums

- **Plénière annuelle:**
 - **25% des membres actifs,**
 - venant d'au moins **25% des ateliers membres.**
 - Une personne membre de plusieurs ateliers ne peut qu'en représenter un à la fois.

- **Rencontre régulière:**
 - **5 membres actifs.**

- **Rencontre de comité:**
 - **2 membres actifs.**

Les instances peuvent tenir une rencontre sans quorum, par exemple pour avancer des dossiers en cours, mais ne peuvent pas prendre de décision qui engagent le comité ou BUM-BUM en tant que tel.

Comités

Les comités ou groupes de travail permettent à l'organisation d'effectuer ses fonctions de base et de faire **avancer des projets particuliers et tâches spécifiques** qui répondent à la mission de BUM-BUM. Leurs priorités évoluent en fonction des objectifs changeants de l'organisation, lesquels sont définis lors des rencontres.

Il y a deux types de comités:

- **Comité de base:** Ces comités sont essentiels au fonctionnement de l'organisme. Ils doivent toujours inclure au moins deux membres actifs. Leur composition est revue et établie au maximum tous les 12 mois, généralement lors de la [plénière annuelle](#). Voici les comités de base actuels : [Comités de base et tâches reliées](#).
- **Comité de projet:** Ces comités ont une fonction particulière destinée à la réalisation d'un projet, et ont donc une durée de vie circonscrite.

Création d'un nouveau comité

Un comité peut être créé en rencontre régulière, et devient effectif dès lors qu'au moins **deux (2) membres** se rencontrent et tiennent un premier procès-verbal.

Droits d'un comité

- Le comité peut demander un budget en **rencontre régulière**.

Responsabilités d'un comité

- Le comité a la responsabilité d'effectuer son mandat.
- Le comité doit créer et utiliser un **canal dédié et partagé** pour ses communications afin de demeurer transparent et ouvert à l'inclusion et l'implication d'autres membres. Ceci permet aussi la reprise effective des activités du comité en cas d'abandon.

- Le comité doit créer **un dossier** à son nom dans un service de stockage infonuagique en ligne, dans lequel doivent se trouver les **procès verbaux** et ses autres documents.
 - Le dossier doit être accessible à tous les membres actifs pendant la durée de vie du comité et pendant une période de **sept (7) ans** suivant sa dissolution.
 - BUM-BUM doit rendre accessible un service de stockage infonuagique dans le cas où les membres du comité en auront besoin pour remplir cette responsabilité.

- Le comité doit tenir des **procès verbaux** de ses rencontres.

- Le comité doit communiquer ses avancées aux **rencontres régulières**.

Dissolution d'un comité

Un comité est **dissous** et son **budget retiré** s'il n'a pas tenu de réunion pendant **une (1) année financière**. Les procès-verbaux constituent la seule preuve de la tenue d'une réunion.

Advenant la dissolution d'un comité, toutes les communications et documents relatifs à ses projets en cours ainsi que ses procès-verbaux sont conservés dans un dossier archivé.

Communications

Communications entre membres actifs

Les communications internes se font sur des canaux partagés dans un forum en ligne, préférablement en lien avec le mandat d'un comité.

BUM-BUM encourage ses membres actifs à utiliser les canaux de BUM-BUM pour parler des enjeux concernant le réseau, de manière à ce que tous les gens impliqués aient accès à l'information et se sentent inclus.

Communications des membres actifs avec les membres observateurs

Les membres actifs doivent tenir les membres observateurs au courant des activités et décisions ‘majeures’ de BUM-BUM.

Les annonces, avis officiels et documents importants à l’intention des membres observateurs seront disponibles en français et anglais. D’autres langues peuvent être ajoutées aux communications si cela favorise l’accessibilité et que la capacité logistique le permet.

Modification de la constitution

Toute modification de cette constitution nécessite :

- l’ajout d’un point spécial dans l’agenda consacré à cette révision par les membres actifs;
- un quorum équivalent à la plénière annuelle;
- une communication des changements proposés à tous les membres, suivant les procédures de communication habituelles des rencontres régulières;
- un marquage chiffré de la version et sa date de parution.

FIN